

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL215

présenté par

Mme de Sarnez, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,
M. Cabaré, Mme Lenne, Mme Saint-Paul, M. Barbier, M. Berville, M. Bonnell, M. Bouyx,
Mme Chapelier, Mme Clapot, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Gayte,
Mme Genetet, M. Girardin, Mme Givernet, M. Julien-Lafferrière, M. Kokouendo, Mme Krimi,
Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet,
M. Masségli, M. Mbaye, M. Mendes, M. Nadot, Mme Michel, Mme O, M. Portarrieu,
Mme Rauch, M. Renson, M. Son-Forget, Mme Sylla, M. Tan, Mme Tanguy, M. Ferrand,
Mme Thomas et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 20

À l'alinéa 3, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« , social, international et environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir la délivrance de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent ». L'exercice d'une fonction qui s'inscrit dans « un projet de développement économique de l'entreprise » est trop restrictif : il convient d'élargir la délivrance du « passeport talent » aux étrangers qui participent au développement social, notamment par la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, et international de l'entreprise.